

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 15 octobre 2020 au 16 novembre 2020 inclus (31 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la société LMB, dans le cadre d'une demande d'institution des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrales n° BE 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, BE 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, BO 106, 107, 108, 198, sur et aux abords de la société LMB implantée sis 36, avenue Pierre et Marie Curie sur le territoire de la commune de Malemort.

Les principales prescriptions techniques sont les suivantes : Interdiction de l'usage de l'eau souterraine, conservation et accès aux ouvrages de surveillance et/ou de traitement, prévision des dispositions constructives lors de travaux sur les sols et sous-sols, compatibles avec les contraintes urbanistiques applicables et permettant de prévenir tout risque d'intrusion de vapeur.

Monsieur Robert Lapoumeroulie, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, du 15 octobre 2020 au 16 novembre 2020 inclus :

– sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

– en mairie de Malemort située 14 -16, rue Jean Jaurès, aux heures d'ouverture des services :

↳ du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

– consigner ses observations sur le registre d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairie de Malemort ;

– adresser ses observations au commissaire enquêteur :

par correspondance à la mairie de Malemort, siège de l'enquête (adresse postale : 14-16, rue Jean Jaurès, 19360 Malemort).

par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique sur le projet de LMB*).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

– En mairie de Malemort située 14-16, rue Jean Jaurès :

• jeudi 15 octobre 2020, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;

• mercredi 21 octobre 2020, de 14h00 à 17h00 ;

• vendredi 30 octobre 2020, de 10h00 à 12h00 ;

• lundi 16 novembre 2020, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et à la mairie de Malemort (19360) pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à la société LMB. Numéro de téléphone : 05 55 92 16 33 – courriel : lmb@lmbaerospace.com.

A l'issue de l'instruction, la préfète de la Corrèze sera amenée à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Tulle, le 8 SEP. 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Matthieu Doligez

